

Attestation de loyer



Art. D 542.17 et R 831.11 du code de la Sécurité sociale A remplir par le propriétaire, le bailleur, la famille d'accueil... Arrêté du 22 août 1986 Nom et prénom (ou dénomination du propriétaire, bailleur ou mandataire, de la famille d'accueil) : Adresse: N° de téléphone : ____ certifie sur l'honneur que : M. et/ou Mme (noms et prénoms) locataire(s) en titre depuis le ____ du logement situé (adresse) ■ S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC) ? ☐ oui ☐ non ■ Surface réelle du logement (en mètres carrés) : ____ m² ■ S'agit-il d'une colocation (sauf concubinage) ? ☐ non ☐ oui, nombre de colocataires ☐ ■ Montant mensuel du loyer du mois d'entrée dans le logement (indiquer celui payé par le locataire ou le colocataire pour un mois complet) si Al : montant hors charges : € si meublé Al : montant charges comprises : si Apl: montant hors charges: ■ Votre locataire (ou colocataire) est-il à jour dans le règlement de ses loyers ? ☐ oui ☐ non S'il n'est pas à jour dans le règlement de ses loyers, mois du dernier loyer acquitté : ■ S'agit-il d'un hébergement en sous-location ? ☐ non ☐ oui, s'agit-il d'un hébergement : ans une famille d'accueil par une association autre (préciser) : ■ Si le logement est conventionné (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal de l'organisme) • code bailleur ______ • code agence _____ • code programme ______ • code locataire • n° de convention S'il s'agit d'un logement pour lequel l'Al est versée automatiquement au bailleur (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal de l'organisme) • code bailleur ______ • code agence _____ • code programme ______ • code locataire ■ Dans les autres cas, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ? non oui (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal et remplir la demande de versement direct) ■ Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous : ☐ oui ☐ non Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002) • Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ; • la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des locataires ; • l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ; • il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ;

- s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC,

• le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins de 20 m³.

(du propriétaire ou du bailleur ou famille d'accueil)

- si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement ;

_____ Le ___ ___

• l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ;

W 5002502 V Demande du 12/09/2014

ATTLOG N° d'allocataire:

Emplacement réservé à la Caf

• l'installation sanitaire :



Attestation de loyer - Demande de versement direct

Demande de versement direct de l'aide au bailleur S'il le souhaite, l'allocation de logement peut être versée directement au propriétaire-bailleur. Dans ce cas elle est déduite du montant du loyer.	
Pour faire cette demande, le logement (hors foyer) doit répondre aux caractéristiques de la décence (décret 2002-120 du 30 janvier 2002).	
Le bailleur désigné ci-dessous demande que les paiements de l'aide au logement de son locataire lui soient versés directement.	
	(joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne)
Le bailleur : nom ou raison sociale	
Adresse	
s'engage en contrepartie à signaler à la Caisse tout impayé dans les trois mois suivant son apparition et immédiatement le départ de l'allocataire	
du logement concerné et prend connaissance du fait qu'à défaut, il devra rembourser à la Caisse l'allocation versée indûment.	
A le LL LL LL LL	Signature et cachet
A IC	(du bailleur ou famille d'accueil)